



MINISTÈRE
DE LA FAMILLE,
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA CONDITION FÉMININE
en charge de la lutte contre l'exclusion

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 1305 / MFA

Le Ministre

Papeete, le 1^{er} décembre 2021

Affaire suivie par :
DPDJ

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'assemblée de la Polynésie française

Objet : Montée de la délinquance de la jeunesse dans notre Pays

Réf. : Votre courrier n°183/2021/GTH/CAB/ET/et du 12 octobre 2021

Madame la Représentante,

Par courrier en date du 12 octobre susvisé, vous m'avez interpellée au sujet de la montée de la délinquance de la jeunesse dans notre Pays, et à propos de la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse, service administratif, nouvellement créé depuis le 11 mai 2020.

J'ai souhaité répondre à votre courrier, tout d'abord pour y rectifier quelques éléments de contexte qui sont énoncés :

- La Délégation est logée à la Présidence, si le souhait de cette Délégation était d'occuper des locaux à l'immeuble Te Hau Nui, sis à la rue des écoles, cela n'a pu aboutir ;

- La Délégation a depuis cherché et trouvé un autre espace qu'elle va occuper dans les semaines à venir, située rue Edouard Ahnne, dans l'immeuble USANG/CERAN-JERUSALEM. Ces locaux d'une certaine vétusté, doivent être réaménagés pour permettre une fonctionnalité et opérationnalité du service ;

- Au 1^{er} juin 2020, la Délégation a été pourvue de 4 postes tous transférés de service à service ; il ne s'agit donc pas de créations de postes engendrant une surcharge financière pour le budget du Pays. La Délégation a obtenu via un nouveau transfert, un poste de catégorie C en septembre 2020, puis d'un poste en catégorie D en mars 2021. Aujourd'hui la Délégation dispose de 6 postes : un chef de service, son adjoint, une secrétaire, un responsable de cellule, un technicien polyvalent et poste encore vacant de chargé des opérations budgétaires et comptables ;

- Si le dernier collectif (n°4) voté à l'assemblée dernièrement, a octroyé la création de 4 nouveaux postes affectés à la Délégation, celle-ci ne bénéficie pas de 13 postes, mais bien de 6 dont 5 pourvus ;

- Vous évoquiez les « pérégrinations dans l'ensemble des archipels » du délégué – chef de service. Sachez Madame la Représentante, que la Délégation est représentée indirectement dans les archipels, par les tavana hau du Pays, et qu'à ce titre, les tournées organisées par le chef de service aux îles-sous-le-vent et aux îles Marquises, avaient pour principale intention, le conventionnement de cette représentativité locale par les tavana hau des missions de la délégation. Monsieur le Délégué a par ailleurs, rencontré dans ses locaux à l'avenue Pouvana'a à O'opa, le tavana hau des Australes et sur Papeete, rue Papeava, le tavana hau des Tuamotu-Gambier ;

- Toujours à propos de ces « pérégrinations », le chef de service de la Délégation et ses 2 agents (son adjoint et le responsable de cellule), ont répondu aux interpellations de partenaires communaux, de parents, d'associations, de citoyens quant à des exactions ou des phénomènes sociaux de jeunes isolés ou de jeunes en bandes organisées. C'est ainsi que la Délégation est intervenue sur la ville de Papeete les mercredis après-midi, sur Moorea (Papetoai puis Tiahura), sur Tahaa pour les problématiques de comportements déviants des scolaires sur les navettes, et sur Tairapu-ouest avec la commune, etc. Je ne dresserai pas ici une liste d'interventions, qui ne fait que s'allonger les semaines passant malheureusement. Je veux bien croire que votre réflexion première vous porte à souligner et à vous interpeler sur une partie de notre jeunesse polynésienne qui vit un réel malaise identitaire, une perte de repères traditionnels et est au premier chef concerné par les rapides évolutions de notre société, de l'économie, du travail et de la connaissance mais également des inégalités. Il est en effet de notre devoir d'agir avec utilité et pertinence en faveur des générations porteuses d'avenir.

Madame la représentante, dotée de 4 nouveaux agents de terrain, la Délégation pourra se montrer encore plus efficiente auprès des populations car c'est bien là son caractère premier, que celui d'une proximité aux familles et aux jeunes mais aussi aux partenariats locaux. Et comme vous le souligniez, la Délégation a bien pour « *vocation à servir de pierre angulaire au dispositif de suivi et d'analyse de la délinquance et à proposer dans le cadre d'une approche interministérielle et inter-services des solutions concrètes* ».

C'est dans cet esprit, que l'observatoire de la jeunesse et de la délinquance des jeunes en Polynésie française, prend tout son sens, puisqu'il est censé concentrer et rassembler l'ensemble des données sur la jeunesse et la délinquance des jeunes. De fait, tout ce que vous mentionnez en termes d'activités de la Délégation, est d'actualité ou en cours.

Un premier bilan est dressé depuis peu, et vous en serez informés comme tous vos confrères de l'assemblée.

Les premières publications de l'observatoire ne peuvent aboutir aujourd'hui, ce dernier n'étant pas encore opérationnel. Mais des prémisses d'analyses des phénomènes sociaux, ont permis (déjà) à la Délégation de proposer un Plan de lutte contre l'oisiveté et contre le fléau des addictions. Le « Plan Génération 2021-2041 » énoncé dans le discours inaugural des travaux sur le budget primitif 2022 à l'assemblée, doit faire coïncider vos inquiétudes, comme celles de tous les parents, aux intérêts que se donne le Pays pour sa Jeunesse, celle qui demain assurera l'éducation des nouvelles générations de polynésiennes et de polynésiens.

Et pour conclure, Madame la représentante, sachez que la Délégation est placée sous la tutelle du Ministère de la Famille, des Affaires sociales, de la Condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion, depuis le 17 septembre 2020, et qu'à ce titre, son chef de service ainsi que ses agents, s'inscrivent dans une politique de la Famille, qui recentre cette institution, comme étant l'essence même de ce qui fonde notre humanité. Car c'est dans nos familles, que se transmettent nos valeurs, notre culture, nos identités.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle SACHET